

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.		Date d'inspection Le 13 mai 2026
Nom de l'établissement La Petite École Marika		Numéro de permis 2024112
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4		Numéro de téléphone (506) 475-8525
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 18	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	15 mai 2026	
Commentaires: Le dernier rapport d'inspection du mois de mars 2026 n'a pas été imprimé et affiché. Une photo me sera envoyée lorsque le rapport d'aujourd'hui sera imprimé et affiché.			

Commentaires généraux
<p>Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme, groupe de 4 ans. Les éléments suivants sont observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification d'un nouveau dossier (remplaçante).</li> <li>- Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, les collations sont fournies par les parents, aucun repas sur place, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, aucune allergie constituant un danger de mort à la prématernelle, mais aucune arachide avec l'école et le permis.</li> <li>- Désignation : 4hrs sur 10hrs de développement professionnel ont été complétées pour l'éducatrice concernée, le 10hrs doit être atteint avant la date d'expiration du permis soit en mars 2026. Le code QR pour le développement professionnel a été remis lors de ma visite.</li> <li>- Dossiers administratifs : Les dossiers requis sont tenus sur les lieux.</li> <li>- Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à l'école en tout temps.</li> <li>- Éléments de sécurité : Aucun trampoline n'est accessible. L'accès à la cuisine est interdit aux enfants (école). Les lieux sont non-fumeurs et une trousse de premiers soins est disponible. Les boissons chaudes sont conservées dans un récipient étanche.</li> <li>- Alimentation : De l'eau potable est disponible en tout temps. Les collations apportées de la maison sont identifiées au nom de l'enfant. Aucune allergie à la prématernelle.</li> </ul> <p>Observation de la collation fournie par les parents.</p>

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 mai 2026

Date

original signé par  
Mélissa Bard

Le 13 mai 2026

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*